



ltheriault-anjo@assnat.qc.ca

Québec, le 8 septembre 2021

Madame Lise Thériault
Députée de Louis-Riel
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
2e étage, Bureau 2.53
Québec (Québec) G1A 1A4

Chère collègue,

Au cours des dernières années, l'Office de la protection du consommateur a effectué d'importants travaux et a mené de nombreuses consultations sur l'encadrement du marché du crédit à la consommation. Les pratiques des entreprises qui offrent du crédit rapide et souvent à coût élevé ont été au cœur de ces travaux qui ont mené à diverses modifications aux dispositions de la *Loi sur la protection du consommateur et à son règlement d'application*.

Cette loi établit des mécanismes de protection pour les consommateurs. Elle donne également aux consommateurs davantage d'outils pour qu'ils soient mieux informés quand vient le temps de conclure un contrat de crédit.

L'Office mène des travaux sur ces enjeux en vue d'assurer un meilleur encadrement de ce secteur d'activité, notamment en ce qui concerne des pratiques utilisées par certaines entreprises en matière de divulgation du coût réel du crédit offert.

Entre-temps, l'Office poursuit la surveillance de ce marché. Certaines de ces entreprises ont fait l'objet de vérifications et, lorsque des irrégularités ont été constatées, les mesures appropriées ont été prises, incluant des poursuites pénales.

Je vous prie d'agréer, chère collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

SIMON JOLIN-BARRETTE